

Colloque de Berne – 4 et 5 mai 2017

La situation en France des enfants migrants en rétention administrative

SANDIE BATISTA

Quelques chiffres:
49 565 personnes placées en rétention
administrative dont 4 822 enfants



(Rapport de 2015 sur les centres et locaux de rétention administrative réalisé conjointement par l'ASSFAM, Forum Réfugiés-Cosi, France terre d'asile, La Cimade et Ordre de Malte France, 2015)

SANDIE BATISTA

I - Le changement issu de la loi « droit des étrangers »
dans la rétention administrative des enfants migrants

II - Les moyens de sanctions juridictionnels du placement
des enfants migrants en rétention administrative

SANDIE BATISTA

Article 37 b) de la Convention:

« L'arrestation, la détention ou l'emprisonnement d'un enfant doit être en conformité avec **la loi**, n'être qu'une **mesure de dernier ressort**, et être d'une **durée aussi brève** que possible »



SANDIE BATISTA

CEDH, *aff. Popov c/ France*, 19 janvier 2012,
n°39472/07 et n°39474/07:

- article 3 relatif à l'interdiction de la torture
 - article 5 relatif au droit à la liberté et à la sûreté
 - article 8 relatif au droit au respect de la vie privée et familiale
- 

SANDIE BATISTA

Arrêts du 12 juillet 2016:

CEDH, *aff. A.B. et autres c/ France*, n°11593/12

CEDH, *aff. R.M. et M.M. c/ France*, n°33201/11

CEDH, *aff. A.M. et autres c/ France*, n°24587/14

CEDH, *aff. R.K. c/France*, n°68264/14

CEDH, *aff. R.C. c/France*, n°76491/14

SANDIE BATISTA

Article L.551-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile:

« Dans tous les cas, le placement en rétention d'un étranger accompagné d'un mineur n'est possible que dans un lieu de rétention administrative bénéficiant de chambres isolées et adaptées, spécifiquement destinées à l'accueil des familles »

SANDIE BATISTA

Colloque de Berne – 4 et 5 mai 2017

La Cour de Justice de l'Union européenne ?

SANDIE BATISTA

Colloque de Berne – 4 et 5 mai 2017

Le Comité des droits de l'enfant ?

SANDIE BATISTA

Colloque de Berne – 4 et 5 mai 2017

La France : pays des droits de l'homme ?

SANDIE BATISTA

Colloque de Berne – 4 et 5 mai 2017

La situation en France des enfants migrants en rétention administrative

SANDIE BATISTA

**Doctorante en droit international
public**

CUREJ-EA 4703

Université de Rouen

Contact:

- sandiebatista@gmail.com
- sandie.batista@univ-rouen.fr

« La détention d'un enfant ne sert jamais son intérêt supérieur »

« The detention of children will never be in their best interests »

(Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des travailleurs migrants, Jorge Bustamante, 2009, A/HCR/11/07)

SANDIE BATISTA